

Communiqué du 10 septembre 2020

Droit de mourir dans la dignité

Le cas d'Alain Cocq révèle les insuffisances de la loi actuelle sur la fin de vie

Depuis 34 ans, Alain Cocq, militant de l'ADMD, est atteint d'une maladie orpheline et dégénérative. Seules trois personnes au monde sont connues pour en avoir été atteinte ; il est le seul survivant. L'ADMD s'est tenue à ses côtés et a répondu à chacune de ses demandes. Il a toujours exprimé avec discernement, en pleine conscience et de façon réitérée, sa volonté de bénéficier d'une aide active à mourir.

Après plusieurs jours sans alimentation ni hydratation, privé de sédation car la loi Claeys-Leonetti du 2 février 2016 ne s'applique qu'aux personnes arrivées dans les tout derniers jours de leur vie – ce qu'il n'est pas – Alain Cocq a décidé d'être transféré au CHU de Dijon pour bénéficier de soins palliatifs.

Le parcours d'Alain Cocq révèle, d'une part, l'absence d'une loi de liberté en France qui permet de choisir véritablement les conditions de sa propre fin de vie plutôt que de les subir. Il nous montre, d'autre part, qu'une fois encore la loi Claeys-Leonetti ne s'applique pas à toutes les situations de fin de vie, ainsi que son inadaptation et son incomplétude. Le récit d'Alain Cocq nous apprend enfin que les citoyens, libres, ont le droit de choisir, et qu'une loi de liberté qui ouvrira le champ des possibles en créant des « portes de sortie » maintiendra le droit de récuser ses directives anticipées à tout moment.

Pour le président de l'ADMD, Jean-Luc Romero-Michel : « Le cas d'Alain Cocq est symptomatique d'un système de santé qui ignore le patient, ses choix conscients et libres, mais aussi ses souffrances. Le combat qu'a mené jusqu'ici Alain Cocq avec courage souligne combien l'on meurt mal en France. Il est urgent de revoir en profondeur la loi actuelle sur la fin de vie et de [légaliser enfin l'euthanasie et le suicide assisté comme le réclament plus de 9 Français sur 10](#) ! »

Dans ce contexte, [le président de l'ADMD a écrit une lettre ouverte aux Parlementaires français](#) leur demandant de prendre leurs responsabilités dans notre combat pour la liberté et a saisi la Défenseure des droits, Claire Hédon, pour solliciter une expression forte de sa part et faire bouger enfin les institutions.

Contacts presse

Philippe Lohéac, délégué général

Taïeb Benkiran, chargé des relations avec la presse

+33 (0)1 48 00 04 16